

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLAN D'ORGON

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2015

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23
Présents : 19
Représentés 4
Votants : 23

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEPIAN Jean-Louis, COUDERC VALLET Jocelyne, PAULEAU Serge, MOULIN René, ISOUARD Martine, BABEL Virginie, BOUNOIR Claudine, CURNIER Serge, FEUILLET Solange, GUICHARD Jérôme, INNOCENTI Dominique, LATY AUBERT Mireille, PEIRONE Laurent, PHILIPPE Marie-José, RICHARD Christian, RIEUX ARNAUD Marc, ROUBAUD Sophie, TARDIEU Marc, TURLUR MESTRE Magali.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S) : Mesdames CERNICCHIARO Jessica, JARILLOT Emilie et Messieurs MARINARI Michel et VOULAND Bruno.

POUVOIRS : Madame CERNICCHIARO Jessica a donné pouvoir à Monsieur PAULEAU Serge. Mademoiselle JARILLOT Emilie a donné pouvoir à Madame FEUILLET Solange. Monsieur MARINARI Michel a donné pouvoir à Madame COUDERC VALLET Jocelyne. Monsieur VOULAND Bruno a donné pouvoir à Monsieur GUICHARD Jérôme.

SECRETAIRE : Mademoiselle BABEL Virginie.

Après avoir procédé à l'appel et vérifié que le quorum était atteint, Monsieur LEPIAN Jean-Louis, Maire, ouvre la séance à 18h30.

Mademoiselle BABEL Virginie est désignée comme secrétaire de séance.

INFORMATIONS :

Décision prise par le Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et de la délégation reçue lors du Conseil du 29 mars 2014 :

- ❖ Décision n°2/2015 : conclusion d'un contrat avec l'entreprise SUD ESPACES VERTS pour la maintenance des terrains de sport engazonnés de la commune, montant TTC de 13 620 €.
- ❖ Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil d'ajouter 11 délibérations ne figurant pas sur les convocations :
 - Avenant au marché public pour la réfection de la RD 99
 - Subventions à diverses associations

Elaboration du document unique

Rapporteur : Jocelyne COUDERC VALLET

Le document unique d'évaluation des risques retranscrit les résultats des évaluations des risques professionnels courus par tous les agents de la collectivité et liste les solutions à mettre en œuvre pour les réduire.

Un décret du 5 novembre 2001 a rendu obligatoire la rédaction et la mise à jour annuelle d'un tel document, base d'une véritable démarche de prévention des risques professionnels qui inscrit ainsi la collectivité dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail.

Sa rédaction a été confiée à l'agent de prévention de la commune, en collaboration avec chaque service et l'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) qui est un acteur de la santé et de la sécurité au travail de la fonction publique territoriale. Cette fonction est actuellement remplie par un agent du Centre de Gestion des Bouches du Rhône avec lequel la commune a une convention annuelle.

Délibération n°17/2015 : approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2015
Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°18/2015 : subvention pour une classe poney, école élémentaire

Rapporteur : Martine ISOUARD

L'école primaire a un projet d'organisation d'une classe poney pour deux classes, pour l'année scolaire 2014-2015 ; les séances sont proposées sur 6 semaines pour 48 élèves pour un coût total de 2958 €.

La participation des familles est fixée à 15 € par enfant.

Il est proposé au Conseil d'accorder une subvention de 2000 € pour les classes poney, soit 41.66 euros par enfant.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°19/2015 : avenants au marché public pour la réfection de la RD 99

Rapporteur : Serge PAULEAU

Avenant n°1 : Maîtrise d'œuvre Cabinet MERLIN

Le marché de travaux ayant fait l'objet d'une augmentation de la masse des travaux de 15% due à des travaux non prévus dans le CCTP initial, la rémunération de maîtrise d'œuvre en est augmentée d'autant.

- Objet de l'avenant travaux n°1 : avenant d'intégration de travaux complémentaires d'aménagement d'éclairage public
- Objet de l'avenant travaux n°2 : avenant pour modifications techniques sur deux zones différentes afin de permettre les aménagements initialement prévus (présence du canal, modifications de traitement de surfaces, aménagement de parking supplémentaires, etc...) ;

Montant de l'avenant : 10 695.00 € HT soit 15% du marché initial

Nouveau montant du marché public : 81 995.00 € HT

Avenant n°2 : COLAS MIDI MEDITERRANEE

- Le présent avenant a pour objet plusieurs modifications techniques sur deux zones différentes afin de permettre la réalisation des aménagements initialement prévus.
- Le délai d'exécution supplémentaire pour la réalisation de ces travaux est fixé à 4 mois, ce qui fait un délai global de 28 mois (incluant la période de préparation).

Montant de l'avenant n°2 : 167 131.20 € HT soit 1.09 % du marché initial.

Nouveau montant du marché public : 2 067 533.60 € HT

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°20/2015 : demandes de subventions de proximité au Conseil Général

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

La commune de Plan d'Orgon a un réel besoin de subventions pour mener ses projets à leur terme. Dans le cadre des aides facultatives aux communes, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône accorde un soutien aux investissements.

Il est proposé au Conseil de solliciter, pour l'année 2015, le soutien du Conseil Général des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité, pour les projets suivants :

- Couverture pare soleil des arènes, pose d'une main courante, pour un montant estimatif de 52 815.60 € HT financé comme suit :
 - autofinancement 10 564.12 € HT

- subvention Conseil Général 42 252.48 € HT
- Requalification de la route de Carquès, pour un montant estimatif de 85 060.00 € HT financé comme suit :
 - autofinancement 17 012.00 € HT
 - subvention Conseil Général 68 048.00 € HT
- Réfection de voiries, pour un montant estimatif de 63 786.00 € HT financé comme suit :
 - autofinancement 12 757.00 € HT
 - subvention Conseil Général 51 029.00 € HT

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°21/2015 : reprise de la voirie du Lotissement la Bastide

Rapporteur : Serge PAULEAU

La délibération 67/2008 a émis un avis favorable d'acquisition gratuite d'ouverture et de classement dans le domaine public communal du lotissement « La Bastide 1 ».

Il est opportun aujourd'hui de reprendre la voirie de ce lotissement mais il est préférable de ne reprendre que la voirie, à l'exclusion des espaces verts et du bassin de rétention ;

Tous les frais d'actes sont pris en charge par l'ASL du lotissement la Bastide.

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié concrétisant cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°22/2015 : approbation de la modification des statuts du SMED 13

Rapporteur : Serge PAULEAU

Lors du Comité Syndical du 4 mars 2015, l'assemblée du SMED 13 s'est prononcée à l'unanimité sur une modification de l'article 10 des statuts du Syndicat, compte tenu du changement du siège du syndicat fixé au 1, avenue Marco Polo CS 20100, 13141 MIRAMAS CEDEX.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver la modification de l'article 10 des statuts du SMED 13.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°23/2015 : avenant au marché public Familles Rurales pour un séjour ski

Rapporteur : Martine ISOUARD

Pour permettre de créer un séjour ski pendant 5 jours pour 16 enfants de 8 à 10 ans, le marché public conclu avec Familles Rurales a dû être revu à la hausse.

L'avenant n°4 fixe cette augmentation à la somme de 5 505.50 €, le montant total du marché est alors porté à 258 520.80 € TTC.

La participation des familles est la suivante :

- Quotient familial inférieur à 300 : 160 € par semaine
- Quotient familial compris entre 301 et 900 : 185 € par semaine
- Quotient familial supérieur à 900 : 200 € par semaine

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 du marché de la Fédération Familles Rurales pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°24/2015 : approbation du Compte de gestion 2014

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes, les bordereaux de mandatement, le receveur

municipal a dressé le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Il est proposé au conseil d'examiner et d'approuver le compte de gestion 2014 dressé par le receveur municipal, concernant le budget principal 2014, et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°25/2015 : approbation du Compte Administratif 2014

Rapporteur : Jocelyne COUDERC-VALLET

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 prévoit la désignation d'un président autre que Monsieur le Maire pour présider au vote du compte administratif.

Le Maire confie ce vote à Jocelyne Couderc Vallet.

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 874 649.59 €
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 922 212.86 €

Exercice 2014	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	3 672 104.98	2 197 557.74	5 869 662.72
Recettes	4 546 754.57	3 119 770.60	7 666 525.17
Résultat	874 649.59	922 212.86	1 796 862.45

	Résultat de clôture 2013 reporté	Résultat exercice 2014	Résultat de clôture 2014
Fonctionnement	1 006 658.80	874 649.59	1 881 308.39
Investissement	1 656 488.72	922 212.86	2 578 701.58
Total	2 663 147.52	1 796 862.45	4 460 009.97

Restes à réaliser à reporter en 2014	Fonctionnement	Investissement	
Dépenses	0	2 937 986.91	
Recettes	0	2 758 617.80	

Le compte administratif 2014 est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Il est proposé au conseil d'approuver le compte administratif 2014 de la commune.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°26/2015 : affectation du résultat du budget principal 2014

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Conformément à l'avis de Monsieur le receveur des finances, il est proposé d'affecter au budget primitif 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, d'un montant de 1 881 308.39 €.

Il est donc proposé au conseil de :

- reprendre le résultat de clôture de la section d'investissement, d'un montant de 2 578 701.58 €, au compte R001.
- affecter le résultat de l'exercice 2014 au budget primitif 2015 ainsi :
 - 880 000.00 € au 1068, excédent de fonctionnement capitalisé
 - 1 001 308.39 €, le solde du résultat 2014 en « report à nouveau », compte R002

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°27/2015 : vote des taux d'imposition 2015**Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN**

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la collectivité de la manière suivante (inchangé par rapport à 2014) :

	2014	2015
Taxe d'Habitation	10.20%	10.20 %
Taxe Foncière (bâti)	12.00%	12.00 %
Taxe Foncière (non bâti)	34.60%	34.60 %

Adoptée à l'unanimité.**Délibération n°28/2015 : Budget Primitif 2015****Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN**

Le budget primitif de la commune pour 2015 s'équilibre de la façon suivante :

	Recettes		Dépenses	
	Section investissement	BP	3 315 205.98	BP
RAR		2 758 617.80	RAR	2 937 986.91
Solde reporté		2 578 701.58		
Total		8 652 525.36	Total	8 652 525.36
Section fonctionnement	5 656 909.85		4 819 235.50	

Il est proposé au Conseil d'adopter le budget primitif de la commune 2015 au vu du document intégral joint à la convocation.

Adoptée à l'unanimité.**Délibération n°29/2015 : vote des subventions aux associations****Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN**

Les associations de la commune et autres ont présenté des demandes de subvention au titre de l'exercice budgétaire 2015.

Elles œuvrent en faveur de la population, contribuent au développement et à la promotion des activités sportives et culturelles et caritatives, participent à l'animation du village et il est d'un intérêt communal de soutenir ces actions.

Il est proposé au Conseil d'apporter le soutien de la commune aux actions décrites par les associations en leur accordant une subvention au titre de l'exercice budgétaire 2015 selon le tableau joint en annexe pour une somme totale de 43 470 euros.

Adoptée à l'unanimité.**Délibération n°30/2015 : attribution d'une subvention à l'association Les Chasseurs Réunis de Plan d'Orgon****Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN**

Michel MARINARI ne prend pas part au vote.

Pour soutenir l'activité de l'association Les Chasseurs Réunis de Plan d'Orgon, il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 2050 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°31/2015 : attribution d'une subvention à l'association Comité des Fêtes

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Serge CURNIER ne prend pas part au vote.

Pour soutenir l'activité de l'association Comité des Fêtes, il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 91 000 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°32/2015 : attribution d'une subvention à l'association Crèche Li Parpaiou

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Jocelyne COUDERC-VALLET ne prend pas part au vote.

Pour soutenir l'activité de l'association Crèche Li Parpaiou, il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 65 000 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°33/2015 : attribution d'une subvention à l'association Rugby Olympique Planais

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Magali TURLUR-MESTRE ne prend pas part au vote.

Pour soutenir l'activité de l'association Rugby Olympique Planais, il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 9 600 euros et 400 euros pour les licences jeunes.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°34/2015 : attribution d'une subvention à l'association Sou des Ecoles Laïques

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Sophie ROUBAUD ne prend pas part au vote.

Pour soutenir l'activité de l'association Sou des Ecoles Laïques, il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 10 600 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°35/2015 : attribution d'une subvention à l'association Club Taurin

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Sophie ROUBAUD et Serge CURNIER ne prennent pas part au vote.

Pour soutenir l'activité de l'association Club Taurin, il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 5 700 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°36/2015 : attribution d'une subvention à l'association Hand Ball Club et Hand Ball Club licence jeunes

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Virginie BABEL ne prend pas part au vote.

Pour soutenir l'activité de l'association Hand Ball Club, il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 5000 euros.

Pour soutenir l'activité de l'association Hand Ball Club licences jeunes, il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 1 140 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°37/2015 : attribution d'une subvention à l'amicale des pompiers de Mollégès-Plan d'Orgon

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Serge CURNIER ne prend pas part au vote.

Pour soutenir l'activité de l'amicale des pompiers de Mollégès-Plan d'Orgon, il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 1000 euros.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°38/2015 : attribution d'une subvention à l'Association de défense des cultures

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Serge PAULEAU ne prend pas part au vote.

Pour soutenir l'activité de l'association de défense des cultures, il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 1000 euros.

Question adoptée à la majorité (1 voix contre, 1 abstention).

Délibération n°39/2015 : attribution d'une subvention au CCAS

Rapporteur : Jean-Louis LEPIAN

Pour soutenir l'activité du CCAS de la commune, il est proposé au Conseil de lui attribuer une subvention d'un montant de 80 000 euros.

Adoptée à l'unanimité (Monsieur LEPIAN, président du CCAS, ne prend pas part au vote).

Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15.

La secrétaire de séance

Virginie BABEL



